



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec



RAPPORT ANNUEL 2009 | 2010

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Administrateurs du Conseil d'administration 2009-2010	4
Administrateurs du comité exécutif 2009-2010	4
Personnel du siège social de l'Ordre	4
Rapport du président	5
Rapport du directeur général et secrétaire :	8
Activités du Conseil d'administration	12
Activités du comité exécutif	15
Rapport du syndic	17
Comité de formation	18
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation	19
Comité d'assurance responsabilité professionnelle	20
Comité de sinistres et de prévention	21
Comité d'inspection professionnelle	23
Conseil d'arbitrage des comptes	25
Comité de révision	26
Conseil de discipline	27
Comité des examinateurs	28
Comité des stages de formation professionnelle	30
Comité de la revue	32
Comité du fonds Joncas	34
Rapport des vérificateurs	35

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, novembre 2010

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Jean-Marc Fournier

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Monsieur Jean-Marc Fournier

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, novembre 2010

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pierre Tessier, a.-g.

Président

3

Maître Jean-Paul Dutrisac, notaire

Président
Office des professions du Québec

Québec, novembre 2010

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pierre Tessier, a.-g.

Président



Les administrateurs du Conseil d'administration 2009-2010

Pour l'exercice 2009-2010, les administrateurs du Conseil d'administration étaient les suivants :

PRÉSIDENT :

M. Pierre Tessier, a.-g.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

Région de Québec

M^{me} Chrystine Maltais, a.-g.
(2006-06-03)¹

M. Pierre Tessier, a.-g.
(2009-09-26)

M. Claude Vincent, a.-g.
(2007-10-06)

M. Bruno Fournier, a.-g.
(2008-09-20)

Région de Montréal

M. Jacques Patenaude, a.-g.
(2006-10-20)

M. Benoît Péloquin, a.-g.
(2007-10-06)

M. Jean Paquin, a.-g.
(2008-09-20)

M^{me} Mylène Corbeil, a.-g.
(2009-09-26)

Région du Centre

M. Daniel Parent, a.-g.
(2007-10-06)

Région de l'Ouest

M. Denis Ayotte, a.-g.
(2006-08-23)

Région de l'Est

M. Jean-Pierre Simard, a.-g.
(2008-09-20)

ADMINISTRATEURS(TRICE) NOMMÉS(E) :

M^{me} Céline Bélanger
(2006-06-03)

M. Marc-André Gosselin
(2010-01-27)

M. Paul Monty
(2010-01-27)

Les administrateurs du comité exécutif 2009-2010

Parmi les administrateurs et administratrices du Conseil d'administration, les personnes suivantes constituaient le comité exécutif :

M. Pierre Tessier, a.-g., président

M. Daniel Parent, a.-g., vice-président

M. Jacques Patenaude, a.-g.

M. Bruno Fournier, a.-g.

M^{me} Céline Bélanger, administratrice nommée

Le personnel du siège social au 31 mars 2010

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :
M. Luc St-Pierre, a.-g.

Directrice des communications et
Secrétaire du conseil de discipline :
M^{me} Nicole-Claude Berna

Inspecteur-enquêteur :
M. Pierre Richer, a.-g.

Comptable :
M^{me} Christiane Hudon

Technicienne en administration :
M^{me} Martine Laplante

Adjointe au directeur général :
M^{me} Johanne Lemay

Secrétaire de direction :
M^{me} Francine Guay

Secrétaire-réceptionniste :
M^{me} Monique Desroches

Bureau du syndic :

Syndic :
M. Réjean Gingras, a.-g.

Procureures :
M^e Anik Fortin-Doyon, avocate
M^e Sophie Vézina, avocate

Adjointe :
M^{me} France Robitaille

¹ Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)



M. PIERRE TESSIER, A.-G.
PRÉSIDENT DE L'ORDRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Pour la deuxième fois en quatre ans, c'est encore avec plaisir et humilité que je présente le bilan de mon mandat à la présidence de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Je constate aussi pour la seconde fois que les mois ont passé très rapidement, trop rapidement même.

Le projet phare de ce mandat, soit l'introduction du mode de cotisation par minute, a malheureusement dû être abandonné. Conséquemment, les ressources financières additionnelles attendues n'ont pas suivi. L'embauche d'un chargé de projet dédié au développement et à la promotion de la profession, mesure jugée prioritaire, n'a donc pu se concrétiser. Quant à la situation financière de l'Ordre, elle ne s'est pas améliorée, loin de là. Nous sommes toujours à la recherche de la recette miracle qui nous permettrait de disposer des ressources nécessaires pour assumer pleinement notre rôle de protection du public tout en investissant dans le développement de la profession.

Malgré tout, les membres du Conseil d'administration et le personnel de l'Ordre ont redoublé d'ardeur pour compléter ou faire progresser différents projets et participer à plusieurs événements importants. Dans les lignes qui suivent, je vous présente brièvement les principaux projets de l'année.

Un des projets majeurs auquel nous avons activement participé est celui de la carte foncière. Ce vaste chantier, initié par Foncier Québec, vise à améliorer le système foncier québécois. Plusieurs jours de réunions ont eu lieu

entre les représentants du Barreau, de la Chambre des notaires, de Foncier Québec, de l'OAGQ, et du milieu universitaire. Différents sujets ont été abordés comme l'augmentation de la force probante du registre foncier, les effets de l'assurance de titres sur la qualité des registres, le report éventuel des servitudes sur le plan cadastral, etc. Les travaux, suspendus pour l'été, ont repris en octobre. Le nouveau président, Daniel Parent, se fera sûrement un devoir de vous tenir informés des résultats de ces importantes réflexions.

L'Ordre siège aussi sur un groupe de travail récemment créé à l'initiative de la Direction générale de l'arpentage et du cadastre (DGAC). Son but est de tenter d'harmoniser les différents travaux présentement en cours en matière de cadastre et d'arpentage. Ces travaux incluent les projets de la carte foncière, les réflexions de l'OAGQ sur la création d'un système d'arpentage ainsi que celles de la DGAC sur la révision des façons de faire en matière de rénovation et de mise à jour du cadastre. Ce groupe de travail comprend aussi les universitaires du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval associés au projet de la carte foncière et ceux qui ont participé à la rédaction du mémoire « Un système d'arpentage pour soutenir le régime foncier ». En ce qui concerne plus particulièrement ce mémoire, le Conseil d'administration de l'Ordre a récemment créé un groupe de travail qui se prononcera sur les solutions proposées par les auteurs.

L'Ordre a en outre soutenu le projet du Conseil canadien des arpenteurs-géomètres (CCAG) de se transformer en une nouvelle entité appelée Géomètres professionnels du Canada (Professional Surveyors Canada). L'Ordre a ainsi adhéré à l'organisation à titre de membre moral et encourage chacun des arpenteurs-géomètres du Québec à s'inscrire à titre de membre régulier. L'Ordre offre son appui à la nouvelle association et s'engage à participer activement au comité de liaison des associations professionnelles. Je tiens à souligner l'excellent travail et les efforts consentis par notre confrère Jacques Patenaude dans ce dossier. Celui-ci a en effet participé à de nombreuses conférences téléphoniques avec ses collègues Canadiens.

Du côté de la réglementation, les projets suivants ont été adoptés ou sont sur le point de l'être :

- Règlement sur la formation continue obligatoire;
- Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis;
- Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation;
- Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession hors Québec;
- Règlement sur la délivrance d'un permis dans le cadre de l'entente entre le Québec et la France.

Le Conseil d'administration est par ailleurs très fier d'avoir concrétisé le plan stratégique 2010-2013 et le plan d'action qui en découle. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier nos membres dont près de 50 % ont répondu au sondage sur les services offerts par l'Ordre et sur leur perception des principaux enjeux de notre organisation.

Un changement important a aussi été apporté au secrétariat avec la création de la Direction des affaires juridiques qui a pour mandat de conseiller et de soutenir la direction générale et les différents comités, de conseiller et de représenter le syndic dans les dossiers de nature disciplinaire, de voir à l'application, au développement et à la mise à jour des lois et règlements, d'assurer la responsabilité des activités générales du contentieux et des dossiers judiciaires et réglementaires en plus de superviser la gestion documentaire et les archives.

Des efforts importants ont aussi été investis dans la promotion de la profession et le recrutement de nouveaux membres. À titre d'exemples, mentionnons la participation aux salons Éducation-Emploi de Montréal et Québec et le publi-reportage paru au printemps dans le magazine l'Actualité. Ajoutons la mise en ondes du site www.relevegeomatique.com auquel nous avons contribué par le biais de notre participation au comité de relève en géomatique. Enfin mentionnons le succès du concours cartographique auquel ont participé 900 élèves des niveaux secondaire 1 et 2 d'un peu partout au Québec. Ce concours, organisé conjointement par la section Champlain de l'ACSG et le CEGEP de Limoilou, a été notamment rendu possible grâce aux surplus financiers du GéoCongrès 2007. Vous trouverez les détails de ce concours sur le site www.acsg-champlain.ca. Tous ces efforts donnent des résultats tangibles, à preuve la hausse marquée des demandes d'admission au baccalauréat en sciences géomatiques de l'Université Laval.

En ce qui concerne la représentation hors-Québec, nous avons participé aux événements suivants :

- À l'invitation de l'Union belge des géomètres (UBG) et de l'Association nationale des géomètres experts (ANGE), j'ai participé au 3^e colloque international de professionnels de justice francophones. Ce colloque sur l'expertise judiciaire s'est tenu à Bruxelles au début d'octobre 2009. Au cours du même voyage, j'ai assisté à Prague à la 2^e assemblée générale de la Fédération des géomètres francophones. (Géomatique vol. 36)
- En janvier 2010, j'ai représenté l'OAGQ à la 57^e assemblée générale de l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick tenue à Fredericton. J'ai fait de même au mois de mars à Kelowna pour la 105^e assemblée générale de l'Association des arpenteurs-géomètres de Colombie-Britannique.
- En février, notre directeur général participait à Huntsville au congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario. À la même période, l'administratrice Mylène Corbeil a représenté l'Ordre en février au salon IMAGINA de Monaco où elle a signé la charte d'éthique sur les maquettes 3D. Elle était accompagnée pour l'occasion par Robert Mongeau, a.-g., qui représentait la Ville de Montréal.

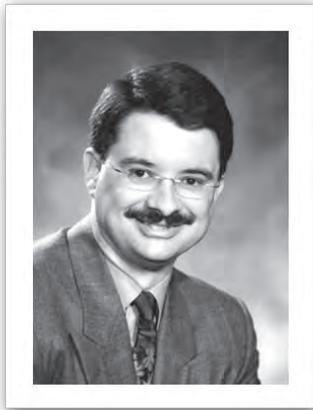
- En mai, je faisais une présentation sur l'organisation professionnelle québécoise et plus particulièrement sur l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec au congrès national annuel de l'UBG/ANGE à Namur. Nos collègues Belges étaient intéressés à mieux connaître notre système professionnel, car ils ne disposent pas d'un Ordre national des géomètres, étant actuellement regroupés au sein de trois associations distinctes.
- Toujours en mai, l'administrateur Jacques Patenaude participait au forum national des associations d'arpenteurs-géomètres qui s'est tenu à Régina immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'Association de la Saskatchewan.

- En juin, en compagnie du vice-président, du directeur général et de sept de nos confrères québécois, je participais à Marseille au 40^e congrès de l'Ordre des géomètres experts de France.

En terminant, je tiens à remercier les administrateurs, le personnel de l'Ordre, les membres des différents comités et les bénévoles qui nous ont appuyé tout au long de cette année.

Pierre Tessier, a.-g.
Président





M. Luc St-Pierre, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Élections 2010 au Conseil d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de combler trois (3) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Montréal, la région de Québec et la région de l'Ouest.

Le 8 mars 2010, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 7 avril 2010 à 17 heures.

Pour la région de Montréal, l'administrateur sortant était M. Jacques Patenaude, a.-g. M. Patenaude n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour combler ce poste, soit celle de M^{me} Sophie Morin, a.-g., de Montréal, qui a été déclarée élue sans opposition.

Pour la région de Québec, l'administratrice sortante était M^{me} Chrystine Maltais, a.-g. M^{me} Maltais n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu aucune candidature pour combler ce poste.

Pour la région de l'Ouest, l'administrateur sortant était M. Denis Ayotte, a.-g. M. Ayotte n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu aucune candidature pour combler ce poste.

Conformément aux dispositions de l'article 77 du *Code des professions*, les postes vacants (région de Québec et région de l'Ouest) ont fait l'objet d'une nomination par le Conseil d'administration. M. Marcel Laberge, g., de Québec a été nommé pour la région de Québec et M. Denis Ayotte, a.-g., de Gatineau, a été nommé pour la région de l'Ouest.

Élections du président de l'Ordre et des membres du comité exécutif

Élu le 15 juin 2009 par suffrage des administrateurs élus, le président, M. Pierre Tessier, a.-g., a débuté son mandat d'un an le 26 septembre 2009 lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après l'assemblée générale annuelle, le même jour que celle-ci. L'élection des membres du comité exécutif se tenait à la même occasion.

Activités de formation continue

Au cours des mois de janvier, février, mars et avril 2010, l'Ordre a tenu trois activités de formation continue.

La première activité, tenue conjointement avec la Chambre des notaires du Québec, a eu lieu dans quatre municipalités du Québec, soit, Joliette, Trois-Rivières, Gatineau et Montréal où cette activité a eu lieu à deux reprises.

La deuxième activité s'est tenue dans cinq municipalités différentes, à savoir, Gatineau, Laval, Rimouski, Drummondville et Québec où cette activité a eu lieu à deux reprises.

La troisième activité s'est tenue dans cinq municipalités différentes, à savoir, Rimouski, Gatineau, Laval, Drummondville et Québec où cette activité a eu lieu à deux reprises.

Le tableau suivant fournit plus de détails quant à ces activités.

FORMATION CONTINUE 2010	LIEU	DURÉE	PARTICIPANTS
Atelier de formation sur la pratique professionnelle CDNQ / OAGQ dans le contexte du cadastre du Québec	Joliette	7 h 00	8
	Trois-Rivières	7 h 00	11
	Montréal	7 h 00	16
	Gatineau	7 h 00	10
Le piquetage, la possession et l'enquête	Gatineau	7 h 00	52
	Laval	7 h 00	174
	Rimouski	7 h 00	38
	Québec	7 h 00	253
	Drummondville	7 h 00	122
Les principes de délimitation	Rimouski	7 h 00	34
	Québec	7 h 00	302
	Gatineau	7 h 00	54
	Laval	7 h 00	157
	Drummondville	7 h 00	107

Depuis le 1^{er} avril 2010, l'Ordre dispose du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.

Activités relatives à l'exercice illégal de la profession

Sur la base d'informations et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a entrepris deux enquêtes.

Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2010, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 987 membres, soit 889 hommes et 98 femmes, répartis selon les classes suivantes :

441	Propriétaires, actionnaires au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(es) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
419	Salariés(es)
10	Enseignants(es) ou professeurs(es)
87	Membres retraités
30	Membres honoraires

De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

2	Étudiants(es)
8	Congé parental
10	Inactifs, hors Québec

La répartition des permis :

971	Arpenteurs(es)-géomètres
16	Géomètres

La répartition régionale au 31 mars 2010 était la suivante :

Québec (03)	243
Montréal (06)	124
Montérégie (16)	128
Laurentides (15)	76
Chaudière-Appalaches (12)	63
Lanaudière (14)	50
Outaouais (07)	39
Saguenay/Lac-St-Jean (02)	38
Estrie (05)	35
Bas Saint-Laurent (01)	34
Mauricie (04)	32
Laval (13)	24
Centre du Québec (17)	24
Hors du Québec (98 et 99)	24
Abitibi-Témiscamingue (08)	21
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine (11)	16
Côte-Nord (09)	15
Nord-du-Québec (10)	1

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2009	986
Décès	(4)
Démissions	(7)
Non-réinscriptions	(4)
Radiation	(1)
Nouveaux membres	
• permis d'arpenteur-géomètre	12
• permis restrictif de géomètre	1
Réinscriptions	4
Total :	987

L'Ordre n'a reçu aucune demande de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux. Un permis résultant d'une reconnaissance d'une équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou d'une reconnaissance de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis a été délivré.

La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 était de :

2 200,00 \$	Propriétaire, actionnaire au sens du Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société ou associé(e) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
1 100,00 \$	Salarié(e)
360,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
360,00 \$	Inactif, hors Québec
180,00 \$	Retraité

payable en deux (2) versements, le 1^{er} avril 2009 et le 1^{er} août 2009.

Les frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession :

	Montant
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	750,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	750,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	750,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75,00 \$

L'immatriculation

Dossiers actifs au 31 mars 2009	79
Dossiers ouverts	19
Dossiers fermés – inscription au Tableau	(13)
Dossiers actifs au 31 mars 2010	85

Rapport d'activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi* constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu sept (7) réunions ordinaires et cinq (5) réunions extraordinaires. Cent quarante-neuf (149) résolutions ont été adoptées dont les principales ont été publiées dans les différents numéros du bulletin *La Source*.

Au cours du dernier exercice, deux recommandations ont été soumises au Conseil d'administration par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre des cours de perfectionnement.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration :

- Confier à un comité de sélection, constitué des professeurs Francis Roy et Marc Gervais et du directeur général et secrétaire, le mandat pour formuler une recommandation quant à la candidature qui devrait être retenue pour le projet de mise à jour du « Précis de droit de l'arpentage au Québec ».
- Adopter, avec les quelques modifications requises, les questions de l'examen d'admission, volet scientifique et volet foncier, donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre ainsi que les questions de l'examen d'admission donnant accès au permis de géomètre en géomatique, géomètre en géodésie et géomètre en hydrographie, relatives à la session de mai 2009.
- Autoriser le président de l'Ordre à signer, au nom de l'Ordre, l'arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et l'Ordre des géomètres-experts de France.
- Approuver les résultats de l'examen d'admission de la session des 26, 27 et 28 mai 2009.
- Accorder le prix de 500,00\$ à M^{me} Stéphanie Caroline Belleville pour avoir obtenu la meilleure moyenne cumulative à l'examen d'admission de la session de mai 2009.
- Adopter le programme d'inspection professionnelle 2009-2010.
- Adopter le programme de formation continue 2009-2010.
- Adopter le budget prévisionnel 2010-2011.
- Fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre pour l'exercice financier 2010-2011.
- Recommander à l'assemblée générale d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs de l'Ordre à 100,00\$ pour financer le programme de formation continue pour l'exercice 2010-2011.
- Mandater le comité d'inspection professionnelle pour la rédaction d'un avis à l'intention des membres de l'Ordre relatif aux exigences qu'impose l'article 17 de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*; mandater ledit comité pour réviser la liste des documents du greffe qui doivent être conservés et la manière et la durée de leur conservation, tel que le prévoit l'article 56 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*; solliciter l'arpenteur-géomètre et professeur Marc Gervais pour l'organisation d'une suite au cours de formation « Gestion et diffusion de documents numériques préparés par les arpenteurs-géomètres ».
- Participer au colloque « Mieux décider pour mieux protéger le public » en y déléguant des administrateurs.
- Informer le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire de l'intérêt de l'Ordre à participer aux travaux de révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
- Reconnaître automatiquement une équivalence de la formation à tout candidat détenant un baccalauréat en génie géomatique de l'Université Laval qui a également complété avec succès les cours suivants : DRT-18118 – Notions juridiques; GMT-20867 – Aménagement foncier; DRT-20866 – Introduction au droit immobilier; DRT-20865 – Droit de l'urbanisme et

- de l'aménagement du territoire; GMT-18120 – Le cadastre; GMT-18115 – Métrologie et microgéodésie; DRT-23065 – Principes de délimitation; DRT-18125 – Droit de l'arpentage; GMT-20869 – Expertise foncière; GMT-20870 – Projet pratique en cadastre; DRT-23066 – Le bornage.
- Laisser au comité exécutif le soin d'analyser les différentes propositions reçues pour choisir un consultant apte à réaliser le plan stratégique de l'Ordre et de formuler une recommandation au Conseil d'administration.
 - Faire reconnaître la compétence des arpenteurs-géomètres en matière d'interprétation et d'application des dispositions réglementaires relatives à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, dans le cadre de la réalisation de ses travaux, notamment lors de la planification de lotissement, de l'implantation d'une construction ou de la préparation d'un certificat de localisation et élaborer une formation sur le rôle de l'arpenteur-géomètre dans le cadre de mandats où l'application des dispositions réglementaires relatives à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables doit être prise en compte.
 - Remercier M. Jacques Patenaude, a.-g., pour la disponibilité et le dynamisme dont il a fait preuve dans la gestion des affaires de l'Ordre au cours de la dernière année à titre de président de l'Ordre.
 - Fixer la prochaine session du volet écrit de l'examen d'admission à la profession les 25 et 26 mai 2010 et de fixer la prochaine session du volet oral dudit examen le 27 mai 2010.
 - Approuver la nouvelle version, française et anglaise, du projet de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* et de la soumettre à l'Office des professions pour approbation.
 - Approuver la nouvelle version du projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* et de la soumettre à l'Office des professions pour approbation.
 - Nommer l'administrateur Claude Vincent sur le comité de qualification mandaté pour recruter les trois arpenteurs-géomètres qui siégeront sur le comité de révision du plan cadastral de rénovation.
 - Confier à la firme Secor le mandat de réviser le plan stratégique de l'Ordre.
 - Déléguer l'administratrice Mylène Corbeil pour représenter l'Ordre au Salon IMAGINA de Monaco en février 2010 et signer la Charte d'éthique sur les maquettes 3D en son nom.
 - Apporter des modifications au projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
 - Approuver la nouvelle version du projet de règlement modifiant le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* et de la soumettre aux membres de l'Ordre afin d'obtenir leurs commentaires conformément aux obligations édictées au *Code des professions*.
 - Adopter le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de délivrance d'un permis par l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
 - Adopter le projet de *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'arpenteur-géomètre hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
 - Aviser l'Office des professions de suspendre les travaux relatifs au projet de *Règlement sur la délimitation du domaine hydrique* jusqu'à ce que l'Ordre ait complété son analyse.
 - Confier le mandat à la Direction des affaires juridiques de l'Ordre d'évaluer si l'article 2997 du *Code civil du Québec* pourrait s'appliquer à un règlement pris sous l'autorité de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* pour la publication d'un plan d'arpentage, distinct du plan cadastral, qui fournirait l'information additionnelle requise pour le positionnement des limites de propriétés par la pose de repères ou bornes.

- Maintenir les tarifs suggérés et les honoraires pour la délivrance d'une copie conforme aux mêmes montants que ceux fixés en 2009.
- Nommer l'administrateur Claude Vincent et l'arpenteur-géomètre Denis Vaillancourt pour représenter l'Ordre au sein du sous-groupe sur les servitudes et les démembrements du dossier de la carte foncière.
- Réviser la composition du comité de prévention. Les membres du comité seront le syndic, l'inspecteur-enquêteur, le président du comité d'inspection professionnelle, le président du comité des sinistres, un procureur de la Direction des affaires juridiques, un représentant de l'assureur et tout autre personne qu'ils jugeront nécessaire.
- Adopter la version du projet de *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'arpenteur-géomètre hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
- Fixer à 100,00\$ par assuré les frais administratifs relatifs à la gestion de la prime personnalisée pour l'exercice financier 2010 – 2011.
- Renouveler le régime d'assurance responsabilité professionnelle collectif des membres de l'Ordre, l'assurance responsabilité professionnelle relative au programme de rénovation cadastrale et l'assurance responsabilité professionnelle excédentaire avec l'assureur La Capitale assurances générales, le tout pour l'exercice financier 2010-2011.
- Constituer un comité ad hoc ayant pour mandat de revoir le texte du serment d'allégeance et d'office et de formuler des recommandations au Conseil d'administration quant aux modifications qui pourraient y être apportées, ledit comité étant constitué du président de l'Ordre et des administrateurs Benoît Péloquin et Jacques Patenaude.
- Confier à messieurs Francis Roy, a.-g., et Maurice Lalonde, professeurs à la Faculté de foresterie, géographie et de géomatique de l'Université Laval, et à monsieur André Gagné, a.-g., du Centre d'expertise hydrique du Québec, la préparation du syllabus de la formation sur le rôle de l'arpenteur-géomètre dans le cadre de mandats où l'application des dispositions réglementaires relatives à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables doit être prise en compte.
- Constituer un comité ad hoc dont le mandat est d'assurer le suivi de l'application de la Charte d'éthique sur les maquettes 3D, ledit comité étant constitué des arpenteurs-géomètres Mylène Corbeil, Jacynthe Pouliot, Daniel Dorais, Philippe Amyot, Claude Levasseur, Richard Mongeau, Michel Bédard, Martin Trudelle et Simon Vidal.
- Mandater la Direction des affaires juridiques de l'Ordre pour entreprendre les modifications législatives et les démarches nécessaires auprès de l'Office des professions pour permettre la réduction du nombre d'administrateurs qui forment le Conseil d'administration.
- Établir la liste des activités de formation continue, activités admissibles et leurs points attribués.
- Soutenir Professional Surveyors Canada – Géomètres professionnels du Canada en y adhérant à titre de membre moral, en encourageant chaque arpenteur-géomètre à y adhérer à titre de membre régulier, en prenant en compte la possibilité d'aider et appuyer Professional Surveyors Canada – Géomètres professionnels du Canada dans le développement et la mise en œuvre de ses programmes et initiatives et en participant de façon active au comité de liaison des associations professionnelles.

Rapport d'activités du comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus à chaque année parmi les quatorze (14) membres du Conseil d'administration, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, l'émission des cartes de stagiaires, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Conseil d'administration et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité exécutif a tenu dix (10) réunions ordinaires. Cent sept (107) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Conseil d'administration. Les principales ont aussi été publiées dans le bulletin *La Source*.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif :

- Renouveler le contrat de services de M. Luc St-Pierre, a.-g., à titre de directeur général et secrétaire pour un terme de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012 selon les conditions décrites à son contrat et d'autoriser le président à signer, au nom de l'Ordre, ledit contrat de services du directeur général et secrétaire.
- Allouer un budget pour la participation de l'Ordre au 14^e Salon national de l'Éducation.
- Attribuer un budget pour l'achat des épinglettes qui seront remises lors du prochain congrès de l'Ordre prévu en septembre 2009.
- Profiter du congrès annuel pour souligner les membres qui totalisent 25 années d'appartenance à l'Ordre.
- Désigner à titre de représentant de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'exercice 2009-2010 M. Jacques Patenaude, président, et de désigner à titre de représentant substitut de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec pour le même exercice 2009-2010 M. Jean Paquin, administrateur et M^{me} Chrystine Maltais, vice-présidente.
- Confier à la firme Mercer le mandat d'effectuer une analyse d'appariement de la rémunération des employés de l'Ordre aux marchés.
- Mandater la firme RM communication pour élaborer des stratégies en matière de communications et de relations publiques, le tout tel que décrit dans une proposition du 7 avril 2009.
- Allouer un budget pour la participation de l'Ordre au 15^e Salon Éducation Emploi de Québec.
- Participer à la prochaine assemblée générale de la Fédération des géomètres francophones (FGF) à Prague les 8 et 9 octobre 2009 et établir que le président en exercice lors dudit congrès ainsi que l'administrateur Pierre Tessier y représenteront l'Ordre.
- Confier à la firme RM communication un mandat consistant à rédiger un article adressé à la revue *Actualité* afin de rectifier les informations publiées au sujet du salaire moyen des arpenteurs-géomètres au Québec.
- Recevoir les états financiers 2008 – 2009 vérifiés par la firme de comptables Aubé Anctil Pichette et associés.
- Accorder une contribution financière à l'Association Géomatique Projets Sans Frontières pour son projet au Bénin.
- Réserver un espace pour le kiosque de l'Ordre pendant la tenue du colloque Géomatique 2009.
- Rembourser les frais de déplacement, pour l'usage d'un véhicule personnel, réclamés par un administrateur, un membre de comité, un employé de l'Ordre ou toute autre personne mandatée par l'Ordre selon le taux et les modalités prévus par le Gouvernement du Québec pour ses employés.
- Allouer un budget pour la participation de l'Ordre au Salon de l'immobilier et de la copropriété qui se déroulera à Montréal du 13 au 15 novembre 2009.

- Allouer un budget pour la participation de l'Ordre au Salon chalets et maisons de campagnes – Salon immobilier 2010 qui se tiendra du 21 au 24 janvier 2010 au Centre des congrès de Québec.
- Établir qu'une personne qui a obtenu le permis restrictif de géomètre et acquitté les frais d'admission et de licence devra acquitter à nouveau lesdits frais dans l'éventualité où elle obtiendrait ultérieurement le permis d'arpenteur-géomètre.
- Acquitter la cotisation de la F.G.F. pour les années 2007 et 2008.
- Commanditer le colloque « La géomatique : outil indispensable à la sécurité publique » organisé par l'Association de géomatique municipale du Québec (AGMQ) le 29 septembre 2009.
- Approuver la lettre d'entente décrivant les principales tâches des auxiliaires de recherche à titre de collaborateur ainsi que les modalités associées à leur mandat dans le projet de rédaction d'une nouvelle version du précis de droit de l'arpentage au Québec.
- Approuver les changements faits au logo de l'Ordre conformément à la fiche technique présentée par la firme RM communication.
- Contribuer au financement du bal des finissants, promotion 2006-2010 en sciences géomatiques.
- Recommander au Conseil d'administration de maintenir les taux au niveau de l'an dernier (février 2009) dans le « Guide des tarifs suggérés » et les honoraires pour la délivrance d'une copie conforme.
- Constituer une Direction des affaires juridiques au sein de l'Ordre qui aura pour mandat de conseiller et soutenir la direction générale et ses différents comités, de conseiller et représenter le syndic dans les dossiers de nature disciplinaire, de voir à l'application, au développement et à la mise à jour des lois et règlements applicables, d'assurer la responsabilité des activités générales du contentieux de l'Ordre et du suivi des dossiers judiciaires et réglementaires et de superviser la gestion documentaire et les archives de l'Ordre.
- Accorder une aide financière à un étudiant pour la réalisation de son projet de maîtrise portant sur une étude comparative entre les pratiques professionnelles des arpenteurs-géomètres et des géomètres-experts en vigueur au Québec et en France, cette aide financière étant consentie sous forme de prêt sans intérêt et sans remboursement de capital pour la durée de la réalisation dudit projet, l'aide accordée étant entièrement convertie en bourse au moment de la fin du projet. Dans l'éventualité où le projet ne serait pas conduit à terme, l'aide financière devra être remboursée à l'Ordre selon les mêmes modalités que celles actuellement établies par le Fonds Joncas pour un étudiant devant rembourser une aide financière obtenue de cet organisme.
- Autoriser la firme Secor à réaliser un sondage auprès des membres de l'Ordre afin d'évaluer la satisfaction des membres et les enjeux que ces derniers perçoivent pour l'Ordre.
- Fixer le taux horaire d'un arpenteur-géomètre d'expérience disposant d'une place d'affaires et agissant à titre d'auxiliaire de recherche pour la réalisation du projet de mise à jour du précis de droit de l'arpentage.
- Verser une contribution financière pour permettre la réalisation du projet de texte sur le droit foncier canadien.
- Réaliser un publi-reportage dans le numéro spécial « Emplois » de l'Actualité qui sera publié le 19 février 2010.
- Accorder une commandite à l'Association canadienne des sciences géomatiques – Section Champlain, à titre de partenariat Champlain-Bronze, en contrepartie d'une visibilité de l'Ordre lors de l'évènement « La soirée Champlain : la 5^e édition du 5 à 7 annuel de la géomatique! ».
- Approuver le budget 2010-2011 révisé.

Luc St-Pierre, a.-g.

Directeur général et secrétaire de l'Ordre



M. RÉJEAN GINGRAS, A.-G.
SYNDIC DE L'ORDRE

RAPPORT DU SYNDIC

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2010.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au *Code des professions*, à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du Conseil d'administration ou du comité exécutif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations.

La conciliation des comptes

Il y a eu cette année vingt-quatre (24) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre.

Sur les vingt-quatre (24) dossiers ouverts, trois (3) ont été fermés après la conciliation du syndic.

Dix-sept (17) dossiers ont été acheminés au secrétaire de l'Ordre.

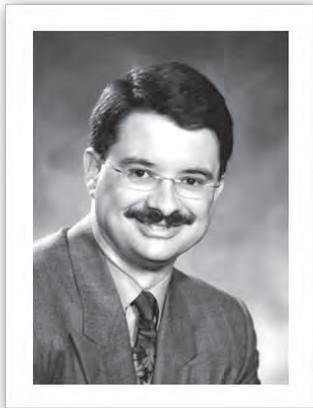
Quatre (4) dossiers sont toujours ouverts.

Le nombre de demandes d'enquête

Il y a eu pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 cent trente-deux (132) demandes écrites, soit une diminution d'un peu plus de 10 % par rapport à l'an dernier.

Les plaintes déposées devant le conseil de discipline

Le syndic et ses adjoints ont déposé huit (8) plaintes devant le conseil de discipline concernant huit (8) arpenteurs-géomètres différents. Cinq (5) de ces arpenteurs-géomètres étaient récidivistes.



M. Luc St-Pierre, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION

Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un représentant du ministre de l'Éducation. Le comité a pour fonctions :

- de revoir à chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation.

Les membres

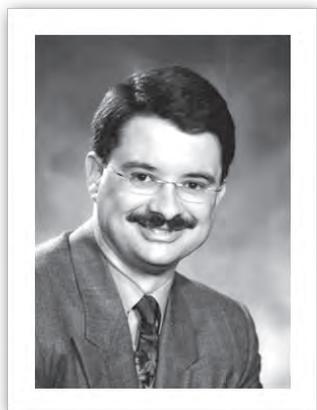
- M. Pierre Tessier, représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Yvon Sanfaçon, représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Francis Roy, Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

- M^{me} Annick Jaton, Université Laval, représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M. Gérard Carrier, représentant du ministère de l'Éducation
- M. Luc St-Pierre, secrétaire du comité (O.A.G.Q.)

Les activités

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité de la formation a tenu deux (2) réunions. À l'occasion de celles-ci, il fut discuté du nouveau comité, que le Conseil d'administration formera, et qui aura pour mandat de préciser les critères à rencontrer pour l'obtention d'un permis restrictif de géomètre et d'identifier les compétences requises pour accéder à la profession d'arpenteur-géomètre.

Il fut également discuté d'ajouter une formation relative à la ligne botanique au programme du baccalauréat en sciences géomatiques de l'Université Laval, tel que le souhaite le Conseil d'administration de l'Ordre.



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Les membres

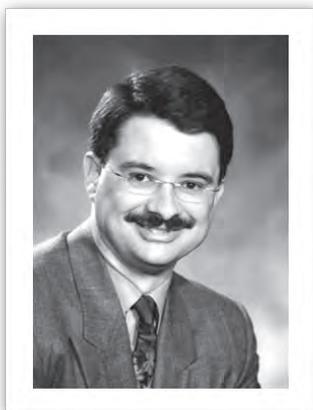
- M. Francis Roy, a.-g., directeur du baccalauréat en sciences géomatiques, Département des sciences géomatiques, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval
- M. Pierre Gravel, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre du comité d'inspection professionnelle
- M. Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Les activités

Trois (3) nouvelles demandes ont été reçues au cours de l'exercice financier 2009-2010.

Le comité a tenu deux (2) réunions afin d'assurer le suivi des huit (8) demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation en cours. Lors de ces réunions, le comité a formulé une (1) recommandation au Conseil d'administration à l'effet de reconnaître une équivalence de la formation à un candidat originaire de Turquie.

Le comité a également recommandé au Conseil d'administration de réduire les frais d'analyse des requêtes acheminées à l'Ordre pour une équivalence de diplôme ou de la formation, compte tenu de l'expertise acquise en la matière par le comité au cours des dernières années et des nouveaux outils à la disposition de l'Ordre qui ont contribué à simplifier l'analyse de ces demandes.



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le mandat

Précisé par la résolution n° B-01-8027, le mandat du comité d'assurance a pour objet les paragraphes 1° et 3° de l'article 8 du *Règlement sur l'assurance responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

« 8.1° de servir d'interlocuteur du Bureau et des membres auprès du courtier et de l'assureur pour tout ce qui concerne le régime d'assurance collectif, en particulier sa négociation, sa modification, sa mise en vigueur, sa surveillance;

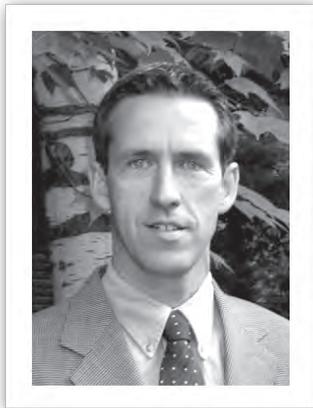
8.3° de veiller au respect par l'assureur de tous les termes du contrat d'assurance et à l'application intégrale du présent règlement tant par l'assureur que par l'assuré; »

Les membres

- M. André Morin, a.-g.
- M. Gérald Jacques, a.-g.
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire OAGQ

Les activités et le bilan

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, le comité n'a tenu aucune réunion.



M. CLAUDE BOURBONNAIS, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

Le mandat

Le mandat du comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution n° B-01-8028 et a pour objet les paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 8 et celles de l'article 9 du *Règlement sur l'assurance responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

« 8. Le comité a pour objets :

2° de constituer un dossier et rassembler des données relativement à tout sinistre;

4° de faire toute recommandation générale au Bureau sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;

5° d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.

9. Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Bureau. »

Les membres

- M. Claude Bourbonnais, a.-g., président
- M. Denis Dubois, a.-g.
- M. Bruno Tremblay, a.-g.
- M. François Houle, a.-g.
- M. Gilles Bellemare, a.-g.

La Capitale, l'assureur

- M^{me} Sylvie Laurendeau, chargé de comptes
- M^{me} Chantal Boulay, experte en sinistre
- M^{me} Paule St-Pierre, directrice à l'indemnisation
- M^e Hubert Auclair, avocat, directeur principal à l'indemnisation – secteur juridique et risques spécialisés

Les activités

Depuis le dernier rapport annuel, le comité de sinistres a tenu trois (3) réunions, soit le 28 avril 2009, le 27 août 2009 et le 27 janvier 2010.

Pour la période se terminant le 31 mars 2010 et ce depuis le début du programme (1^{er} avril 2008), le bilan se résume

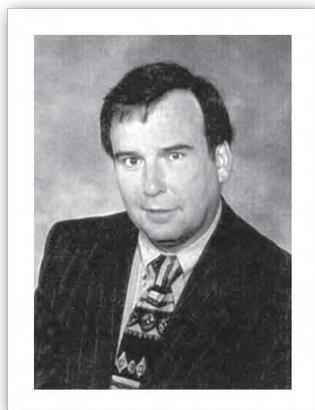
comme suit : pour le programme de base, 289 dossiers de réclamations ont été traités, 185 de ces dossiers sont fermés et 104 sont en traitement. Pour le programme de rénovation cadastrale, on compte 10 dossiers, 1 en traitement et 9 fermés.

Les statistiques selon le type de mandat sont les suivantes pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 :

MANDAT	% DES RÉCLAMATIONS	% DES SINISTRES ENCOURUS
Bornage	3,9 %	0,8 %
Certificat de localisation	42,2 %	42,8 %
Description technique	2,3 %	0,3 %
Implantation	28,9 %	45,0 %
Opération cadastrale	7,8 %	6,3 %
Piquetage	4,7 %	2,8 %
Plan de propriété	2,3 %	0,5 %
Plan photogramétrique	0,8 %	0,2 %
Plan topographique	1,6 %	0,0 %
Autres	5,5 %	1,3 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Ceci constitue la deuxième année de couverture avec La Capitale. Par rapport à la première année, on peut constater que pour le type de mandat, les pourcentages sont demeurés sensiblement les mêmes, sauf pour le certificat de localisation qui est passé de 34,4 % à 42,2 %, alors que pour le piquetage, il a baissé de 12,3 % à 4,7 %. De plus, le certificat de localisation et l'implantation constituent 71 % de l'ensemble des réclamations et représente près de 88 % des sinistres encourus. Les sinistres encourus étant les indemnités payées et les frais de règlement ou les réserves prévues en attente de règlement.

Finalement, le comité a constaté une hausse des réclamations pour les travaux d'implantation en bordure des cours d'eau, soit dans les bandes de protection riveraine ou les zones inondables.



M. GILLES VANASSE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Le mandat

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

2. Les membres

- M. Gilles Vanasse, a.-g., président
- M. Daniel Collin, a.-g., vice-président
- M. André Dumas, a.-g., membre
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre
- M. Raymond Paradis, a.-g., membre
- M. Alain Carrier, a.-g., membre

Secrétaire

- M. Sylvain Sauvé, a.-g.

Inspecteurs

- M. Pierre Richer, a.-g., inspecteur permanent
- M. Michel Verville, a.-g.
- M. Daniel Ayotte, a.-g.
- M. Pierre Meilleur, a.-g.
- M. Jean-Yves Tremblay, a.-g.

3. Résolution pour le programme général d'inspection 2009-2010 :

Résolution n° 3101 :

Il est proposé, secondé et résolu à l'unanimité d'adopter le programme d'inspection suivant pour l'année d'exercice 2009-2010 :

- Compléter le programme de l'année précédente;
- Inspecter tous les membres qui n'ont pas été inspectés depuis six (6) ans;
- Inspecter tous les membres qui ont signé leur première minute;
- Inspecter tous les membres qui ouvrent une nouvelle étude;
- Effectuer les inspections demandées par le Conseil d'administration ou le syndic;
- Effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du CIP.

4. Nombre de vérifications professionnelles effectuées 112

5. Nombre d'enquêtes particulières effectuées 5

6. Nombre d'inspections ou d'enquêtes particulières à la suite desquelles le comité a recommandé qu'un membre de l'Ordre soit tenu de suivre des cours de perfectionnement	2
7. Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	5
8. Dossiers fermés depuis le 1^{er} avril 2009	82
9. Nombre de réunions tenues	8

Synthèse des recommandations les plus fréquentes faites aux arpenteurs-géomètres par le comité d'inspection professionnelle lors des inspections professionnelles :

Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation

- L'importance de la vérification personnelle de la réglementation municipale en vigueur dans la préparation des certificats de localisation.
- L'importance de la vérification personnelle de certains éléments constatés dans la préparation du certificat de localisation.

Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation

- L'importance de la double vérification des opérations dans les mandats de piquetage.
- L'importance de notes d'opération claires montrant fidèlement les marques d'occupation et la démarche suivie pour les opérations.
- L'obligation de faire enquête avant d'effectuer un piquetage lorsque celui-ci serait susceptible de troubler l'occupation.

Loi sur les arpenteurs-géomètres

- L'obligation de respecter les articles 51 à 53 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* lors de la rédaction de procès-verbaux de bornage.

10. Rapport du président

Durant l'année 2009 - 2010 les membres du CIP ont accueilli cinq (5) nouveaux membres dont trois (3) inspecteurs. Nous avons participé activement aux affaires de l'Ordre, tout en réalisant notre rôle premier qui consiste à l'aide d'inspections à vérifier chez nos confrères la connaissance et l'application des lois et règlements.

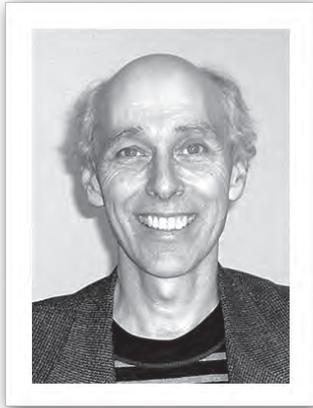
Après une inspection, il est tout à fait normal de s'interroger sur notre pratique. Pour certains, la façon de faire doit être modifiée ou améliorée. Un des mandats des inspecteurs est de renseigner l'inspecté sur les différentes facettes de la réglementation afin de l'aider à apporter des correctifs si nécessaire. Le compte rendu de l'inspecteur lui est transmis par la suite pour qu'il s'assure d'avoir fait les ajustements requis.

Les statistiques mentionnées au rapport ne reflètent qu'une partie du travail de notre comité. Nous nous impliquons à plusieurs niveaux afin de faire progresser la profession dans un souci de prévention et de qualité. Nous avons travaillé, entre autres, à la préparation du nouveau règlement du CIP qui est présentement vérifié à l'Office des professions. Nous apportons également nos commentaires et suggestions sur certains règlements en préparation.

Nous sommes présentement en réflexion sur des stratégies à mettre en place afin d'assurer une meilleure formation aux arpenteurs-géomètres ayant besoin de mise à niveau et un programme d'inspection relatif à la rénovation cadastrale est en préparation.

Je tiens à souligner le grand dévouement des membres du comité. Ils déploient tous les efforts afin de toujours trouver dans le respect le meilleur moyen pour aider un confrère à s'améliorer.

Pour terminer, je crois que chacun de nous, membres du comité, essayons de transmettre l'amour et la fierté de notre profession.



M. BENOÎT DESROCHES, A.-G.
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ARBITRAGE DES COMPTES

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

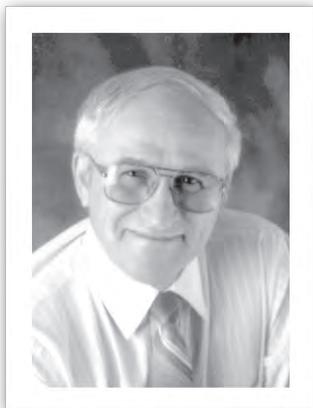
Les membres

- M. Benoît Desroches, a.-g., président
- M. Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- M^e Anik Fortin-Doyon, avocate, secrétaire
- M. René Beaudoin, a.-g., adjoint de la secrétaire
- M. Denis Vaillancourt, a.-g.
- M. Michel Picard, a.-g.
- M. Christian Murray, a.-g.
- M. Alain Sansoucy, a.-g.
- M. Daniel Gélinas, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le secrétaire a reçu dix-sept (17) demandes d'arbitrage dont neuf (9) furent abandonnées et une (1) a fait l'objet d'une entente entre les parties avant l'audition. Le conseil a été saisi de sept (7) causes.

Sur les sept (7) causes traitées, un (1) compte d'honoraires a été réduit, il reste trois (3) causes dont la décision n'est pas encore rendue et trois (3) autres qui sont en attente de l'audition.



M. RAYMOND HOUDE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉVISION

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte à l'endroit d'un(e) professionnel(le) devant le conseil de discipline d'un ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

Les membres

- M. Raymond Houde, a.-g., président du comité
- M. Yvon Sanfaçon, a.-g.
- M. Claude Arsenaault, a.-g.
- M. Guy Bruneau, a.-g.
- M^{me} Céline Bélanger, administratrice nommée
- M^{me} Nicole-Claude Berna, secrétaire du comité

Les activités

Au 31 mars 2010, quarante-trois (43) demandes d'avis ont fait l'objet d'une décision, soit neuf (9) de plus que l'an dernier. Le comité a tenu six (6) réunions.

Tous les avis sont à l'effet de maintenir les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter une plainte devant le conseil de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête.

Les sujets des plaintes sont variés. En voici une nomenclature en bref.

Concernant le bornage

Dix (10) décisions concernent des bornages judiciaires entièrement complétés et deux (2) autres décisions concernent des bornages à l'amiable dont le procès-verbal de bornage a été signé et publié.

Concernant les problèmes de délimitation

Neuf (9) décisions concernent des tentatives de positionner des limites de propriétés dans le cadre d'un mandat de piquetage. Dans la plupart des cas, on n'est pas d'accord avec l'opinion de l'arpenteur-géomètre sur sa délimitation ou on le blâme pour ne pas avoir planté de repères. Dans tous ces cas, à l'instar des arpenteurs-géomètres eux-mêmes et du syndic, le comité de révision a suggéré le bornage.

Concernant le certificat de localisation

Cinq (5) décisions concernent les certificats de localisation.

Concernant des mandats de rénovation cadastrale

Trois (3) plaintes portent sur des mandats de rénovation cadastrale.

Divers

Quatorze (14) décisions.



M^{me} NICOLE-CLAUDE BERNA
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat du conseil de discipline :

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements* adoptés conformément au code et à ladite loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Présentation du conseil de discipline :

M^e François Samson, avocat et président

Onze (11) membres forment le conseil de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, ce sont :

- M. Clément Arseneault, a.-g.
- M. Jean Bisson, a.-g.
- M. Marc-André Carrier, a.-g.
- M. Richard Carrier, a.-g.
- M. Yves Cloutier, a.-g.
- M. Gaétan Groleau, a.-g.
- M. Gaston Lemay, a.-g.
- M. Yvon Létourneau, a.-g.
- M^{me} Nathalie Massé, a.-g.
- Gaétan Meunier, a.-g.
- Michel Robitaille, a.-g.

Depuis le 1^{er} avril 2009, neuf (9) plaintes ont été versées au greffe du conseil de discipline. Une d'entre elles est une plainte privée, qui ont toutes été présidées par M^e François Samson, avocat et président du conseil de discipline.

Huit (8) jours d'audience ont été tenus par le conseil de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ces plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, au *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 7), au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 8.1.1), au *Règlement sur le greffe* (R.R.Q., chap. A-23, r. 21) et au *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec* (R.R.Q., chap. A-23, r. 4).

Décision du conseil de discipline

Au cours de l'exercice, aucune décision n'a été rendue.



M. PIERRE GRAVEL, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES EXAMINATEURS

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le mandat

À chaque année, le comité des examinateurs élabore l'examen professionnel d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance de l'examen et à la correction de celui-ci.

Les membres

- M. Pierre Gravel, a.-g., président
- M. Pierre Giguère, a.-g., secrétaire
- M. Denis Parrot, g.
- M. Martin Brindamour g.
- M. Christian Murray, a.-g.
- M. Éric Royer, a.-g., nouveau membre
- M. Daniel Ayotte, a.-g., membre sortant

Les activités

Cette année, il y a eu un changement de membres au sein du comité des examinateurs. M. Daniel Ayotte nous a quitté à la fin de l'année 2009 et a été remplacé par M. Éric Royer. Nous tenons à remercier M. Daniel Ayotte pour sa participation au sein du comité des examinateurs et nous souhaitons la bienvenue à M. Éric Royer au sein du comité.

Les membres du comité ont tenu quatre (4) réunions dûment convoquées, au cours de la dernière année. Au cours de celles-ci, les principaux sujets ont été la préparation et la révision de l'examen.

L'examen professionnel d'admission 2009

Pour l'année 2009, l'examen professionnel d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 26, 27 et 28 mai 2009. Les volets de l'examen écrit se sont déroulés au pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval, tandis que le volet oral a eu lieu à l'Hôtel des Gouverneurs de Sainte-Foy.

Un total de trente-et-une (31) personnes se sont inscrites à l'un ou l'autre des volets de la séance de l'examen professionnel de mai 2009, incluant douze (12) finissants de 2009 et quatre (4) candidats au titre de géomètre. Une (1) personne inscrite à l'examen ne s'est pas présentée aux différents volets de l'examen.

Pour le processus de révision de l'examen, nous avons reçu deux (2) demandes de révision en foncier avec modification du statut d'échec à succès pour ces deux (2) demandes. Nous avons reçu une (1) demande de révision en scientifique avec modification du statut d'échec à succès pour cette demande. Une demande de révision a aussi été reçue pour l'examen de géomètre en géomatique avec aucun changement de statut pour cette dernière demande.

À la fin du processus de l'examen professionnel 2009, dix-neuf (19) nouveaux candidats, incluant deux (2) géomètres, ont réussi tous les volets et peuvent poursuivre le processus pour être admis à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. De ce nombre, sept (7) des douze (12) finissants de 2009 ont réussi tous les volets du premier coup.

Nous tenons aussi à souligner la très bonne performance de la candidate finissante Stéphanie Caroline Belleville qui a obtenue les meilleurs résultats à l'examen professionnel 2009 en réussissant à maintenir une moyenne de 78,7 % pour l'ensemble des trois volets.

Les statistiques de l'examen professionnel 2009

	CANDIDATS(ES)	SUCCÈS	ÉCHECS
Volet scientifique	20	16	4
Volet foncier	22	17	5
Géomètre en géomatique	1	0	1
Géomètre en géodésie	1	1	0
Géomètre en hydrographie	1	1	0
Volet oral	18	16	2



M^{me} HÉLÈNE JULIEN, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES STAGES
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mandat

Le comité des stages a pour mandat de voir à l'application des dispositions du *Règlement sur le stage de formation professionnelle des arpenteurs-géomètres*. Entre autres, il valide les pré-requis lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité exécutif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- M^{me} Hélène Julien, a.-g., présidente
- M^{me} Josée Bastien, a.-g., secrétaire
- M^{me} Danielle Latulippe, a.-g.
- M. Alain Lépine, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à six (6) reprises et a étudié en moyenne six (6) dossiers par rencontre.

À ce jour :

- Candidats(es) ayant terminé leur stage : 7
- Candidats(es) qui sont présentement en stage : 19

Les principaux objectifs du comité sont :

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- Prendre connaissance des rapports de stages ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- Recommander l'acceptation du stage au comité exécutif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du *Règlement sur les stages de formation professionnelle des arpenteurs-géomètres*;
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stages sur ledit règlement;
- Faire des recommandations au comité exécutif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

De façon générale, le comité a approuvé tous les stages. Cependant, certains rapports n'étaient pas rédigés de façon professionnelle, claire ou encore (et surtout) certains stagiaires n'avaient pas respecté les délais prévus pour la transmission de leurs rapports et/ou de leurs évaluations. Selon le cas, avant l'approbation finale, nous avons demandé des précisions ou des modifications au rapport des stagiaires concernés ou des explications par écrit pour justifier les retards.

Les membres du comité constatent que les maîtres de stages ont une connaissance très sommaire du *Règlement sur le stage de formation professionnelle des arpenteurs-géomètres* quant aux délais associés à la transmission des documents. Par conséquent, certains stagiaires sont à la remorque de leurs maîtres de stages et ont à justifier des retards imputables à leurs maîtres de stages. Dans la prochaine année, le comité fera un suivi plus serré auprès des maîtres de stages dont les stagiaires auront transmis leurs documents en retard.

De plus, la présidente du comité a rencontré (avec le président du comité des examinateurs) à l'automne dernier les étudiants de l'Université Laval afin de distribuer l'information générale et répondre aux questions concernant les stages. Environ une quinzaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.

Compte tenu des ententes de la mobilité de la main-d'œuvre entre la France et l'Ontario, des enjeux de taille attendent les membres du comité. Le comité devra éventuellement plancher sur un nouveau système pour mieux encadrer les maîtres de stages et les stagiaires afin d'être à niveau avec les stages des associations étrangères. Les membres du comité espèrent avoir le support financier et humain à l'élaboration de ce projet.

J'aimerais enfin remercier mesdames Josée Bastien, Danielle Latulippe et monsieur Alain Lépine pour leur implication au sein du comité au cours de la dernière année.





M^{me} GENEVIÈVE TÉTREULT, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE LA REVUE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE

Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année (mai, août, novembre et février) et son tirage est d'environ 3 000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

Les membres

- M^{me} Geneviève Tétreault, a.-g., présidente
- M^{me} Marie-Ève Nadeau, a.-g., vice-présidente
- M^{me} Nicole-Claude Berna, secrétaire-trésorière
- M. Denis Turgeon, a.-g.
- M. Paul-André Gagnon
- M^{me} Véronique Nadeau, a.-g.
- M. Jean-Sébastien Chaume, a.-g.
- M^{me} Julie Barbeau, B.Sc.A.

Modification au comité

Au courant de l'année 2009, trois nouveaux membres se sont joints au comité, soient madame Jacynthe Pouliot, a.-g. et professeure à l'Université Laval, et messieurs François Lehouillier, a.-g., et Gabriel Santiago Arancibia, a.-g. M. Rock Santerre, a.-g., et M. Frédéric Martel, a.-g., ont quitté le comité après une collaboration de plusieurs années. Nous les en remercions sincèrement.

Activités et bilan

Nous avons cette année publié quatre (4) numéros de la revue GÉOMATIQUE, et encore une fois, la diversité des articles a été au rendez-vous. Des articles liés notamment à la législation foncière, aux cadastres internationaux, à la gestion, à la géomatique ainsi qu'à la situation de la profession au niveau international.

Le numéro de l'été 2009 a été presque entièrement consacré à la signature de l'arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) entre les géomètres-experts de la France et les arpenteurs-géomètres du Québec. Pour souligner cet événement historique, le tirage de la revue a été augmenté afin d'être distribuée à nos homologues français.

Comme à chaque année, une constatation s'impose : nous avons peu d'articles en réserve ce qui crée un surplus de travail pour les membres du comité qui doivent mettre tout en œuvre lors des dates de tombée pour trouver des articles pertinents et originaux.

Le comité remercie les auteurs qui ont investi beaucoup de temps afin de produire des articles d'une qualité exceptionnelle, sans oublier les chroniqueurs dont une toute nouvelle, M^{me} Véronique Nadeau, a.-g., qui a succédé à M. Frédéric Martel, a.-g., pour la chronique AGenda.

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en décembre dernier, il a été résolu que les ex-présidents ou toute autre personne connaissant les sujets potentiellement litigieux à l'Ordre, fasse partie du comité de lecture de la revue Géomatique afin de s'assurer que les articles publiés rencontrent les objectifs de cette dernière.

Prix du fonds Joncas

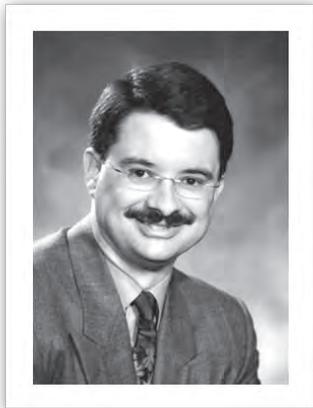
Les prix du fonds Joncas ont été remis lors du 41^e congrès de l'OAGQ au Mont-Tremblant. Le comité a donc sélectionné les auteurs gagnants pour les prix de publication récompensant les meilleurs articles pour les volumes 34 et 35. Ces prix sont gérés par le comité de la revue et financés grâce à la participation du fonds Joncas. Pour le volume 34 : le prix « jeune auteur » a été remis à M^{me} Marie-Renée Chauveau-Lavoie, a.-g., M. Marc Descôteaux, a.-g., M. Renaud Hébert, a.-g., et M. Tristan Séguin, a.-g., pour l'excellent article sur le système de tenure des terres au Bénin. Le prix « auteur expérimenté » a été remis à M. Marc Gervais, a.-g., pour l'article « La double personnalité du billet de location ». Pour le volume 35 : le prix « jeune auteur » a été remis à M^{me} Julie Barbeau pour son article très intéressant sur le Projets Géomatique Sans Frontières (GPSF) au Bénin. Le prix « auteur expérimenté » a été remis à M. Marc Gervais, a.-g., pour un autre article de qualité sur l'expertise : la mission, le rapport et le vocabulaire.

Perspectives

Pour la période 2010-2011, nous visons toujours à garder l'équilibre entre les revenus et les dépenses d'opération. Nous tâcherons d'offrir aux lecteurs des articles captivants et de qualité, plus particulièrement dans le domaine de l'arpentage foncier tant au niveau québécois qu'au niveau international.

De plus, nous voulons profiter de la mise à jour du site Internet de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec pour promouvoir la revue et mettre en ligne son contenu.

Finalement, je tiens à remercier tous les membres du comité pour le temps investi et leur formidable et constante contribution.



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU FONDS JONGAS

Le mandat

Fournir une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études au baccalauréat en sciences géomatiques;

Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études au niveau de la maîtrise et du doctorat;

Primer à chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

Les membres

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Jacques Jobin, a.-g.
- M. Denis Parrot, g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- M^{me} France Plante
- M. Michel Boulianne, a.-g.
- M. Stéphane Roche, ing. jr.
- M. Marc Gervais, a.-g.
- M. Francis Roy, a.-g.
- Secrétaire-trésorier : M. Luc St-Pierre, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2009-2010, les administrateurs du fonds Jongas ont tenu deux réunions. Le fonds Jongas a attribué une aide financière sous forme de prêts de 1 750 \$ à trois étudiants de deuxième année inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques de l'Université Laval. Le montant accordé correspond aux frais de scolarité d'une année et sera converti en bourse si l'étudiant réussit ses études et obtient son diplôme.

De plus, une aide financière de 5 000 \$ fut attribuée à un étudiant de 2^e cycle et une aide financière de 7 000 \$ à une étudiante de 3^e cycle.

Comme à chaque année, un montant de 500 \$ fut attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.



ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2010
Accompagnés du rapport des vérificateurs

**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2010

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	39
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	40
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	41
Évolution des soldes de fonds	42
Flux de trésorerie	43
Bilan	44 et 45
Notes complémentaires	46
ANNEXES	
A Détail des produits	53
B Détail des charges	54
C Charges des comités	55





RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
À l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre dont les services ont été retenus par le conseil d'administration de l'Ordre et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,

Pierre Tessier

Directeur général et secrétaire,

Luc St-Pierre

Iberville Quatre,
2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2
Tél. : 418 656-0730 • Téléc. : 418 656-6352
Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> • Adresse électronique : oagq@oagq.qc.ca



Comptables agréés Société en nom collectif

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2010, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Aubé Anctil Pichette et Associés

Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 4 juin 2010

Par Denis Villeneuve, CA auditeur

5300, boul. des Galeries, bur. 200
Québec (Québec) G2K 2A2
Tél.: 418 622-4804 Téléc.: 418 622-2681

983, boul. Mgr-de Laval, bur. 201
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2W3
Tél.: 418 435-3076 Téléc.: 418 435-2892

673, rue Ste-Anne, bur. 2
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
Tél.: 819 296-2453 Téléc.: 819 296-1082



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010					2009				
	Fonds d'exploitation	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance		Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$			
PRODUITS *	1 565 805	97 807	1 111 125	1 774 737	1 908 178	2 128 933	3 903 670	1 673 466	1 894 028	3 567 494
CHARGES										
Frais administratifs *	709 412	106 993	13 011	863 328	1 808 431	1 808 431	2 671 759	661 743	1 846 009	2 497 752
Comités *	634 585			634 585			634 585	1 153 790		1 153 790
Contribution au conseil interprofessionnel	6 257			6 257			6 257	6 177		6 177
	1 350 254	106 993	13 011	1 504 170	1 808 431	1 808 431	3 312 601	1 811 710	1 846 009	3 657 719
AUTRES ACTIVITÉS										
Produits										
Publications	14 771			14 771			14 771	15 140		15 140
Congrès annuel	150 163			150 163			150 163	130 886		130 886
	164 934			164 934			164 934	146 026		146 026
Charges										
Publications	8 086			8 086			8 086	8 673		8 673
Congrès annuel	198 068			198 068			198 068	165 873		165 873
	206 154			206 154			206 154	174 546*		174 546
	(41 220)			(41 220)			(41 220)	(28 520)		(28 520)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	174 331	(9 186)	98 114	229 347	99 747	220 755	320 502	549 849	48 019	(118 745)

* Postes dont la composition figure en annexe



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010					2009	
	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance		Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Total
	Affectés à la formation continue	Affectés à la promotion de la profession	Affectés au droit de précis	Non affectés	Total	Fonds de stabilisation des primes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	44 713	153 978	33 912	151 867	384 470	198 716	583 186
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 012)	(9 186)	(33 912)	186 343	229 347	220 755	549 849
Acquisition d'immobilisations corporelles	8 183			(8 183)			(118 745)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	40 884	144 792	88 114	330 027	613 817	220 755	1 133 035
							384 470
							198 716
							583 186

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	549 849	(118 745)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	12 012	12 011
Intérêts réinvestis	(8 491)	
	553 370	(106 734)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5)	(178 611)	609 029
	374 759	502 295
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements temporaires	(950 000)	
Acquisition de placement	(212 264)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 183)	(14 518)
	(1 170 447)	(14 518)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(795 688)	487 777
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	1 153 643	665 866
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	357 955	1 153 643

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2010

			2010	2009
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$	Total \$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	316 866	41 089	357 955	1 153 643
Placements temporaires, 0,4 %, échéant en mai 2010	700 000	250 000	950 000	
Débiteurs	75 131	15 483	90 614	92 741
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêts	7 000		7 000	
Somme à recevoir du Fonds du Régime d'assurance, sans intérêts	3 000		3 000	
Stocks	7 706		7 706	1 697
Frais payés d'avance (note 6)	41 400		41 400	21 235
	1 151 103	306 572	1 457 675	1 269 316
PLACEMENT (note 7)		220 755	220 755	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	40 884		40 884	44 713
	1 191 987	527 327	1 719 314	1 314 029

			2010	2009
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$	Total \$
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs	195 809	5 109	200 918	355 877
Somme à payer au fonds d'administration générale, sans intérêts		3 000	3 000	
Produits reportés (note 9)	382 361		382 361	374 966
	578 170	8 109	586 279	730 843
SOLDES DE FONDS				
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Investis en immobilisations corporelles	40 884		40 884	44 713
Affectés à la formation continue	144 792		144 792	153 978
Affectés à la promotion de la profession				33 912
Affectés au précis de droit	98 114		98 114	
Non affectés	330 027		330 027	151 867
	613 817		613 817	384 470
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE				
Affectés à la stabilisation des primes		220 755	220 755	
Non affectés		298 463	298 463	198 716
	613 817	519 218	1 133 035	583 186
	1 191 987	527 327	1 719 314	1 314 029

Pour le conseil exécutif

 , administrateur

 , administrateur

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les Arpenteurs-Géomètres* et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de *la Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds de promotion de la profession

En 2005, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de créer un fonds pour financer une campagne de promotion de la profession à l'occasion du 125^e anniversaire de l'Ordre qui a eu lieu en octobre 2007. Les produits et les charges sont présentés dans le fonds de promotion de la profession.

Fonds du précis de droit

En 2008, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de financer le projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec ». Les produits et les charges sont présentés dans le fonds du précis de droit.

Fonds du régime d'assurance

Fonds d'exploitation

Ce fonds, mis sur pied le 1^{er} février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de prime et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds, mis sur pied à compter du 1^{er} avril 2008, est généré à même les surplus d'opérations d'assurance, les intérêts et les dépôts de l'Ordre et a pour but de garantir la stabilité des primes futures.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report dans les fonds d'administration générale, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges. Les apports affectés au fonds du régime d'assurance sont constatés à titre de produits de ce fonds selon la méthode des fonds affectés.

Fonds d'administration générale investi en immobilisations corporelles

L'Ordre a décidé de grever d'une affectation d'origine interne le montant du fonds investis en immobilisations corporelles.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges de fonctionnement prévues au budget sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et services externes : selon le temps consacré à une fonction;

Frais généraux : selon la consommation estimée attribuable à la fonction.

Instruments financiers

L'Ordre a choisi d'adopter le chapitre 3861, *Instruments financiers - Informations à fournir et présentation*, en ce qui a trait à la mesure et à la présentation de ses instruments financiers.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits et les charges d'intérêt sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués d'épargnes rachetables et sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût – valeur de marché).

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Placement

Le placement est comptabilisé à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous. Elles sont soumises à des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une perte de valeur.

Mobilier de bureau - 20 %

Matériel informatique - 30 %

Matériel promotionnel - 20 %

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

En vigueur

Présentation des états financiers

En septembre 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA») a modifié le chapitre 4400 *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif* afin :

- d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets et plutôt de laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne;
- de préciser que le montant des produits et des charges à comptabiliser et à présenter est le montant brut lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans l'opération en cause;
- de rendre le chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*, applicable aux organismes sans but lucratif.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges des organismes sans but lucratif

Également, l'ICCA a publié la nouvelle norme comptable suivante : le chapitre 4470 *Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - informations à fournir*. Ce nouveau chapitre établit des normes sur les informations à fournir par les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. Les principales caractéristiques du nouveau chapitre sont les suivantes :

- l'obligation, pour une entité qui impute ses frais d'appel à la générosité publique et ses charges de fonctionnement général à d'autres fonctions, d'indiquer les méthodes comptables adoptées aux fins de la ventilation des charges entre les fonctions, la nature des charges ainsi ventilées ainsi que la clé de répartition qui a été utilisée;
- l'obligation pour l'entité d'indiquer les montants ventilés à partir des frais d'appel à la générosité publique et des charges de fonctionnement général, respectivement, ainsi que les montants et les fonctions auxquels ils ont été imputés.

Les modifications et les nouvelles exigences sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et non pas eu d'incidences sur les états financiers.

4. VENTILATION DES CHARGES

Charges de fonctionnement

Un montant de charge de salaires et services externes et de frais généraux de 537 300 \$ (553 601 \$ en 2009) a été ventilé. Les charges ventilées sont les suivantes :

	2010 \$	2009 \$
Loyer	49 734	51 858
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	45 857	51 862
Salaires et services externes	425 300	432 101
Taxes d'affaires	5 451	6 184
Télécommunications	10 958	11 596
	<u>537 300</u>	<u>553 601</u>

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010

4. VENTILATION DES CHARGES (suite)

La répartition en 2010 est la suivante :

	Formation continue \$	Discipline \$	Inspection professionnelle \$	Pratique illégal \$	Syndic \$	Revue \$	Assurances \$
Loyer	3 863	6 439	11 812	1 865	18 739	1 998	5 018
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	3 562	5 937	10 891	1 720	17 278	1 842	4 627
Salaires et services externes	33 300	55 000	101 000	16 200	160 300	16 400	43 100
Taxe d'affaires	423	706	1 295	204	2 054	219	550
Télécommunications	852	1 418	2 602	411	4 129	441	1 105
	<u>42 000</u>	<u>69 500</u>	<u>127 600</u>	<u>20 400</u>	<u>202 500</u>	<u>20 900</u>	<u>54 400</u>

5. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2010 \$	2009 \$
Débiteurs	(873)	137 381
Somme à recevoir du Fonds Joncas	(7 000)	1 565
Stocks	(6 009)	27
Frais payés d'avance	(20 165)	11 177
Créditeurs	(151 959)	179 270
Produits reportés	7 395	279 609
	<u>(178 611)</u>	<u>609 029</u>

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2010 \$	2009 \$
Assurances	5 027	4 946
Congrès	16 702	5 081
Autres	19 671	11 208
	<u>41 400</u>	<u>21 235</u>

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010

7. PLACEMENTS

	2010	2009
	\$	\$
Fonds - La Capitale , taux des obligations du Canada diminué de ½ %, avec un taux minimum garanti de 4 %	212 264	

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Bibliothèque	2 887	2 887		
Mobilier de bureau	157 410	137 703	19 707	23 805
Matériel informatique	44 630	25 230	19 400	18 686
Matériel promotionnel	13 684	11 907	1 777	2 222
	218 611	177 727	40 884	44 713

9. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.

10. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à huit de ses employés une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2010 est de 22 059 \$ (18 846 \$ en 2009).

11. ENGAGEMENTS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en avril 2012, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 46 900 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à 97 708 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer minimum à payer au cours des trois prochains exercices s'établit ainsi :

46 900 \$	en	2011
46 900	en	2012
3 908	en	2013

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010

11. ENGAGEMENTS (suite)

Pour le prochain exercice, les frais d'exploitation relatifs au local sont estimés à 32 505 \$ et seront majorés selon l'indice des prix à la consommation.

L'Ordre loue également du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant en septembre 2010 et juin 2013. Les loyers à payer jusqu'à l'expiration de ces baux se chiffrent à 24 504 \$. Le loyer à payer au cours des quatre prochains exercices s'établit ainsi :

9 182 \$	en	2011
6 810	en	2012
6 810	en	2013
1 702	en	2014

12. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des soldes de fonds. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de débiteurs présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, de la somme à recevoir du Fonds Joncas et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

La juste valeur du placement correspond au coût d'acquisition majoré des intérêts sur le placement.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
DÉTAIL DES PRODUITS

ANNEXE A

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010				2009					
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	Fonds de précis de droit	Total	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Total
Arbitrage des comptes	3 223				3 223			6 223		6 223
Cocktail de Noël	2 800				2 800			1 450		1 450
Cotisations annuelles	1 420 669				1 420 669			1 376 248		1 376 248
Cotisations supplémentaires										
Formation continue		87 400			87 400			88 800		88 800
Précis de droit				111 125	111 125					
Discipline et inspection professionnelle	77 569				77 569			97 159		97 159
Frais d'administration	350				350			60		60
Frais d'expédition	888				888			993		993
Honoraires d'examen	8 000				8 000			11 500		11 500
Immatriculations et licences	1 050				1 050			1 350		1 350
Inscriptions	10 250				10 250			6 550		6 550
Intérêts gagnés	4 403				4 403	1 279	8 491	22 650	11 533	34 183
Pratique illégale	9 360				9 360			6 540		6 540
Primes d'assurances						1 896 899	1 896 899		1 872 495	1 872 495
Publications professionnelles		157			157			74		74
Revue	34 673				34 673			31 009		31 009
Ristourne										
Subvention à la formation et à la recherche						212 264	212 264			
Subvention mobilité de la main-d'œuvre						10 000	10 000		10 000	10 000
Transferts de minutes	2 820				2 820			20 000		20 000
								2 860		2 860
	1 565 905	97 807		111 125	1 774 737	1 908 178	2 128 933	1 673 466	1 894 028	3 567 494



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

CHARGES DES COMITÉS

ANNEXE C

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	\$	\$
Discipline, inspection et syndic		
Comité de révision	3 651	3 086
Discipline	101 065	107 331
Inspection professionnelle	186 620	173 121
Pratique illégale	29 251	36 388
Litige – pratique illégale	(262 618)	264 000
Syndic	364 487	374 056
	422 456	957 982
Autres comités		
Arbitrage des comptes	5 502	9 487
Bureau et comité administratif	126 069	108 565
Comités ad hoc	6 651	8 291
Examineurs	13 699	13 765
Revues	59 924	55 412
Stages	284	288
	634 585	1 153 790



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : oagq@oagq.qc.ca